

Commission de Gestion du Conseil Communal de Prangins

Rapport sur le préavis (38/19) – Rapport de gestion 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 103 à 111, du Règlement du Conseil communal de septembre 2016, de la loi sur les communes (LC) du 28.02.1956, entrée en vigueur le 01.07.1956, état au 01.07.2013 (en vigueur) article 40 e approuvée la Commission de gestion (CG) composée de Mmes Inma Girard, Dorothee Kaltenrieder, MM. Claude Perret, Blaise Cartier, Rémy Cochet, Gilles Mauroux. (*M. Mauroux a été présent jusqu'à fin mars. La CG n'a pas sollicité son remplacement au vu de l'avancement des travaux*) et Jean-Marc Bettems (*président*) s'est réunie au total à 16 reprises.

Introduction

Dans le cadre de son examen de la gestion 2018, la CG a étudié le préavis 38/19 « Rapport de gestion 2018 », le préavis 39/19 « Comptes 2018 » et l'ensemble des classeurs 2018 des comptes communaux. La CG a rencontré successivement :

1. M. François Bryand le 11 mars 2019
2. Mme Alice Durnat-Lévi le 18 mars 2019
3. M. Igor Diakoff le 25 mars 2019
4. M. Denys Chevalier le 1er avril 2019
5. Mme Dominique Ella Christin le 1^{er} avril 2019

Fin janvier 2019, la CG a remis à chaque Municipal avec copie au Syndic, une liste de questions qu'elle souhaitait aborder au sujet de la gestion municipale pour l'année 2018.

Le 6 mai, après réception du rapport de gestion de la Municipalité sur l'année 2018, la CG a rencontré la Municipalité pour un échange sur la gestion et les comptes de l'année 2018. A cette occasion, la CG a salué la qualité du rapport de gestion municipal. Elle a présenté son rapport de gestion partiel et provisoire. Il a été discuté entre les membres.

La CG tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité lors des entretiens, ainsi que pour la préparation des réponses fournies.

Les documents demandés par la CG et remis par les Municipaux ont été restitués après examen pour des raisons de confidentialité. Les autres documents ont été archivés dans un classeur libellé « CG 2018 », déposé dans une armoire sous clé dans le bureau du Conseil communal. La CG s'est engagée à ne pas divulguer ni sortir ces documents de l'enceinte de la Maison de Commune.

La CG vous présente ci-dessous les divers sujets traités avec les municipaux. Les questions pour lesquelles les réponses apportées n'ont pas suscité de remarques particulières de la part de la CG ne sont pas explicitées dans ce rapport. En revanche celles qui ont fait l'objet d'éclaircissements, voir de divergences de vues, sont reprises dans ce rapport et commentées pour chaque membre de la Municipalité.

Les vœux émis par la CG dans son rapport de la gestion communale 2017 ont été repris intégralement lors des rencontres. Seuls, ceux dont l'évolution est insatisfaisante, sont repris dans ce rapport. Des nouveaux vœux ont été émis par la CG et sont listés à la fin de ce rapport.

La vérification des pièces comptables et des comptes a fait l'objet d'un rapport CG séparé, relatif à l'étude du préavis 39 /19 «Comptes de l'exercice 2018».

La liste exhaustive des questions soumises par la CG aux divers membres du Collège municipal est la suivante :

Municipal	Domaine	Responsabilités	Sujet
-----------	---------	-----------------	-------

D.E. Christin	Architecture et bâtiments	Nouvelles constructions, transformations bât. Communaux	Décomptes finaux pour préavis 78/15 79/15	
		Nouvelles constructions, transformations bât. Communaux	Décomptes finaux pour préavis 79/15	
	Environnement	Energie et climat	Subventions communales en faveur du climat	
	Sécurité	Port des Abériaux	Vidéosurveillance	
	Travaux publics	Urbanisme, aménagement local regional	Epuration des eaux	
	Urbanisme		Plan de quartier "Entre 2 chemins"	
			Révision du PPA "Au Clos"	
			LAT-4ePDCn-PGA-SDT-RCCAT	
			RDU	
			Police constructions	PPA "Centre du village"
			Police constructions	Mandataire STI
Police constructions	Dispenses de places de stationnement constructions nouvelles			

A. Dugnat Levy	Affaires Sociales	Jeunesse et aînés	Salle de révision pour préparation d'examens
			Salle de réunion pour la Jeunesse
			Aide à domicile
			Logements subventionnés Coopérative des Plantaz
	Enfance	Accueil petite enfance	Suivi du vœu CG 2017 n°4 Analyse rétrospective des comptes de la Fondation de la Fourmilière UAPE
		Ecoles	Répartition des élèves dans les Ecoles de Prangins et Nyon
		Accueil petite enfance	Subventions communales en faveur de la Petite Enfance
		Ecoles	Soutien communal pour les devoirs surveillés
	Gestion intercommunale	Police Nyon Région (PNR)	Soutien communal pour les sports scolaires facultatifs
		Population	Règlement intercommunal de Police
		Sécurité	Contrôle des habitants
		Concept stationnement	Evolution du concept et de la politique de stationnement

I. Diakoff	Architecture et bâtiments	Nouvelles constructions, transformations bât. Communaux	Projet crèche de 22 places
		Nouvelles constructions, transformations bât. Communaux	Projet EMS 48-56 lits
		Gérances	Suivi du vœu CG 2017 n°8 Aide à la détermination de la valeur locative des bien communaux mis en
		Gérances	Suivi du vœu CG 2017 n°9
		Gérances	Suivi du vœu CG 2017 n°9
		Gérances	Progression des loyers
		Gérances	Litige sur loyer des Abériaux
		Nouvelles constructions, transformations bât. Communaux	Décomptes finaux pour préavis 38/13
		Location de salles	Location de salles et locaux à des tiers pour divres types de manifestations
	Réparation et entretien	Recherche de solution pour réguler la température dans l'école UAPE Les Morettes	
	Culture et Sociétés locales	Relations avec sociétés locales	Commission culturelle du CC
Systèmes d'information	Projets et gestion systèmes	Evolution informatique de gestion	

D. Chevalier	Déchets	Déchetterie et eco-points	Taxes pour container
			Consultation de la Commission du CC pour la gestion des déchets
			Bilan de la valorisation des déchets
			Taxe annuelle forfaitaire par habitant
	Travaux publics	Travaux et entretien canalisations	Suivi du vœu CG 2017 n°5 Travaux d'entretien effectués en 2018
		Entretien routes éclairage et mobilier urbain	Suivi du vœu CG 2017 n°6 Travaux d'entretien effectués en 2018
		Etude réalisation projets	Suivi du vœu CG 2017 n°7 Application du Règlement communal de l'utilisation sur domaine public
		Entretien routes éclairage et mobilier urbain	Travaux d'entretien effectués en 2018. Etude pour une révision complète et le passage généralisé en technologie LED

Compte rendu des entretiens avec les Municipaux

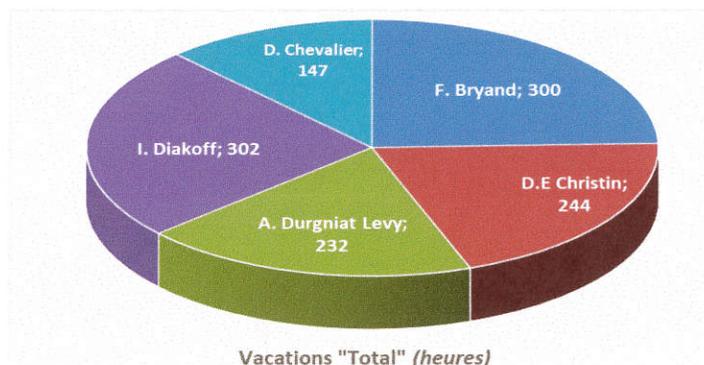
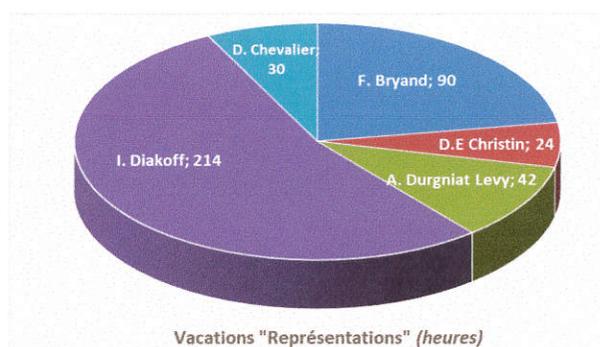
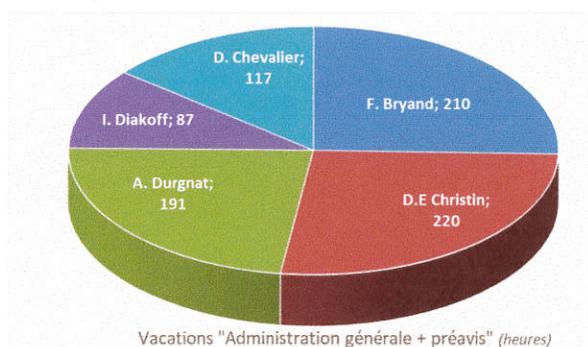
Entretien avec Monsieur François Bryand, Syndic

Suivi du vœu CG n°1-2017 "Effectifs communaux". La CG demande d'indiquer, sous le tableau des EPT du rapport de gestion 2018, le nombre d'auxiliaires travaillant pour la Commune ainsi que l'estimation du nombre d'heures totales.

- Nettoyeuse, archiviste, déchetterie : **3 postes**
- Eglise : **3 postes**
- Cantine, parascolaire : **8 postes**
- Patrouilleurs : **7 postes**
- Devoirs surveillés : **6 postes**
- Apprentis : **2 postes**

Le nombre total d'heures effectuées par les Auxiliaires en 2018 est de 4'255 heures

Suivi du vœu CG n°2-2017 "Vacations des municipaux" La CG demande que pour 2018, le pourcentage des heures de vacations soit indiqué par thème (administratif, suivi préavis, représentation...) et par Municipal.



La CG avait demandé que les vacances soient référencées par préavis et domaines d'activité. Cette attente semble irréalisable pour les membres de l'Exécutif ce qui n'a pas convaincu la CG. Le vœu est maintenu.

Vacations 2016, 2017 et 2018 rémunérées à CHF 45.- / heure

Municipal	2016	2017	2018
F. Bryand	--	317	300
D.E. Christin	--	385	244
A.Durgnat Levi	--	275	232
D. Chevalier	--	129	147
I. Diakoff	--	246	302
TOTAL	1734	1352	1225

Suivi du vœu CG n°3-2017 « Sécurité ». La CG souhaite la mise en place progressive du concept «Sécurité».

Réponse du Syndic : Un concept de sécurité est actuellement en cours d'élaboration entre notre responsable RH et le nouveau chef du service technique. Une mise en application est prévue pour septembre 2019. En l'absence d'un véritable concept, la SUVA procède à des inspections régulières et le cas échéant recommande des mesures à prendre aussitôt appliquées.

Avis de la CG : La demande existe depuis 3 ans. Sans concept de sécurité, la survenue d'accidents pourrait mettre la Commune en situation préjudiciable. Le vœu est maintenu.

La CG a demandé la liste des prestataires externes

La liste des 50 fournisseurs les plus importants avec chiffre affaire réalisé pour la Commune a été remise. Ce document est pertinent et met en évidence les prestations dues non maîtrisables par la Commune.

Postes annoncés complémentaires dans budget 2018 EPT 23,40

Budget 2018

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS ¹⁾			
COMMUNE DE PRANGINS			
Secteur	EPT 2017	EPT 2018	Variation 2017-2018
Greffe / RH	2.90	3.10	0.20
Bourse	1.10	1.10	0.00
STC : Voirie & Esp. verts, Bâtiments	11.25	13.20	1.95
Enfance & Affaires sociales	0.70	0.50	-0.20
Contrôle des habitants	1.80	2.00	0.20
Environnement : Energie, Env., Port, STEP	1.95	2.20	0.25
Urbanisme	1.50	1.30	-0.20
Total :	21.20	23.40	2.20

1) Excepté le personnel occasionnel, les apprentis et stagiaire - CDI uniquement
EPT : Equivalent plein temps

Apprentie commerce	1.00	1.00	0.00
Apprenti agent exploitation	1.00	1.00	0.00
Stagiaire	0.00	1.00	1.00

Comptes 2018

Secteurs	EPT 01.01.2018	EPT 31.12.2018
Greffe et Ressources humaines	1.90	3.10
Bourse	1.10	1.20
STC (Voirie & Ev, Bâtiments)	11.00	14.00
Environnement : Energie, env., Port et STEP	2.20	2.20
Urbanisme	1.20	1.20
Contrôle des habitants	2.0	2.0
Enfance & Affaires sociales	0.65	1.05
Culture	0.00	0.10
Total	20.05	24.85

Apprentis	EPT 2018
Apprentie commerce	1.00
Apprenti agent d'exploitation	1.00
Total	2.00

Les différences par rapport au budget sont les suivantes : Bourse : + 0,1 EPT, Voirie : + 0,8 EPT, Urbanisme : - 0,1 EPT, Enfance et Affaires sociales : + 0,55 EPT. Augmentation totale par rapport au budget : + 1,45 EPT.

Explication du Syndic sur la différence constatée entre le budget 2018 (23,4 postes) et les comptes 2018 au 31.12.2018 (24,85 postes) : Ces deux tableaux sont le reflet d'une situation ponctuelle au 1er janvier, respectivement au 31 décembre 2018. Des écarts momentanés avec le budget peuvent être générés par la nécessité d'assurer, parfois, une transition entre un collaborateur partant et son remplaçant (exemples : chef du Service technique communal en décembre 2018, responsable administrative Enfance et Affaires sociales). Ces écarts sont cependant compensés en cours d'année par des engagements budgétés au 1er

janvier mais « retardés ». Les effectifs (EPT) engagés sur douze mois, ainsi que les salaires y relatifs, s'inscrivent dans le budget.

La Municipalité justifie en outre l'augmentation en évoquant la reprise par les Espaces Verts de travaux confiés à des Tiers, à l'augmentation des surfaces à entretenir par la conciergerie

La CG, se basant sur le fait que la population n'a pas augmenté en 2018, renouvelle sous la forme d'un nouveau vœu sa demande faite à mainte reprise. Ce vœu demande que la Municipalité informe dorénavant le Conseil Communal de chaque augmentation d'EPT.

Extrait des comptes « frais de représentation »

Les documents remis sont étudiés par la CG et restitués au Syndic. Le détail est visible dans le Grand Livre. Les pointages effectués sont conformes et cohérents.

Consolidation de la Caisse de Retraite des employés communaux

Réponse du Syndic : (Concerne exercice 2019) : Afin de garantir un taux de couverture exigé par la loi, plusieurs variantes ont été proposées par la CIP. Le choix municipal impose pour les collaborateurs une augmentation des primes de 1% en 2019. A titre compensatoire, la Municipalité a décidé d'augmenter linéairement les salaires de 1%. La répartition moyenne 2018 employeur 19% / employé 8%. Evolution fixée pour 2019 (+0,5%) et 2020 (+1%) pour l'employeur.

La CG constate que la CIP propose trois plans différents pour la prévoyance. La Municipalité a retenu le plan le plus avantageux pour les employés.

Actualisation de l'ensemble des cahiers des charges des employés

Réponse du Syndic : Tous les cahiers des charges ont été actualisés. Les objectifs sont fixés et évalués par les chefs de Service. Le bilan 2018 est discuté en mars 2019 avec les collaborateurs. La Politique RH sera consolidée durant le 1er semestre 2019.

La CG relève que les évaluations de fin d'année devraient avoir lieu dans l'année concernée et non pas au printemps de l'année suivante afin de vraiment influencer les augmentations selon les mérites. L'avis de la CG est que le département RH est trop important pour que sa direction change fréquemment.

Préavis bouclés en 2018

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2018.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
21/12	Aménagement giratoire Les Mûrettes	740 000.00	740 000.00	726 609.35
38/13	Réalisation école/UAPE aux Morettes	9 250 000.00	9 250 000.00	8 724 179.12
50/14	Déchetterie intercommunale	2 242 000.00	2 242 000.00	1 738 102.72
52/14	Equipements Sportifs scolaires et extension Parking	385 000.00	385 000.00	360 732.10
72/15	Contribution étude-test périmètre RDU	85 000.00	85 000.00	38 000.00
73/15	Aménagement Trottoir Bossière	497 000.00	497 000.00	454 408.20
11/17	Achat véhicule remplacement voirie	72 000.00	72 000.00	77 999.75

La CG remercie pour cette information et encourage la Municipalité pour que le bouclage des préavis intervienne aussi tôt que possible de façon à être soumis à l'amortissement.

Tableau des sociétés et organes auxquels participe la Commune

Selon la demande de la CG, la Municipalité accepte de faire à nouveau figurer ce tableau dans le rapport de gestion 2018.

La CG ne trouve pas ce tableau dans le rapport de gestion (préavis 38/19). Malgré son accord la Municipalité n'a pas répondu conformément à la demande. La CG souhaite recevoir dorénavant cette liste et le formule via un vœu nouveau. Elle suggère que cette demande soit présentée à nouveau sous cette forme dès l'année prochaine.

Exemple d'un extrait du tableau attendu présenté la dernière fois dans le rapport de gestion municipal sur l'année 2013.

14. SOCIÉTÉS ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE

(Liste limitée aux sociétés avec participation financière)

- Association de Communes Vaudoises (AdCV)
Monsieur François Bryand représente la Commune à l'Assemblée des délégués.
- Bureau Vaudois d'Adresses (BVA)
Participation financière uniquement
- Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NSiCM)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN)
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Romande Energie Holding SA
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Conseil Régional
Le Conseil Intercommunal a eu à traiter huit préavis présentés par l'Exécutif du Conseil Régional. Madame Dominique-Ella Christin, représentante pranginoise, a assisté aux séances pour en débattre. Mesdames Martine Baud, Violeta Seematter et Dominique-Ella Christin font respectivement partie de différents comités de pilotage et de commissions (Commission d'Urbanisme, de la Commission des Transports et de la Commission Energie et Environnement).
- Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)
Association réunissant douze communes faisant partie de sept STEP et qui exploite une unité de déshydratation des boues d'épuration. Deux Assemblées Générales par année. Madame Dominique-Ella Christin est la représentante pour la Commune.

Contribution financière de Prangins à la Région de Nyon

Réponse du Syndic : La facture DISREN 2018 se monte à 128'927 CHF (hors cotisations : 20 CHF/ habitant), financements spéciaux (*tourisme, transports publics, etc.*). Le plafond maximum selon préavis DISREN correspond à 1 point d'impôt (1 point d'impôt 2017 correspondait à : 281'205 CHF, 1 point d'impôt 2018 correspond à : 305'634 CHF).

La CG juge insuffisant le compte rendu de la Municipalité sur sa participation à Région de Nyon. La CG relève que la Municipalité n'a jamais été porteuse de projets devant la Région de Nyon. Un complément d'information a été reçu avec les réponses suivantes :

1. Question CG : Présentation de la liste des préavis DISREN votés en 2017 et 2018 et qui ont une incidence sur les comptes 2018

Répartition de la participation

	Préavis	Description	Cercle	Porteur	Solidaire
2017	11	Liaison MD Rolle-Mont-sur-Rolle	4		2'278.32
	12	Maison des vins de la Côte	3		3'682.61
	19	réseau OQE Eco-Terre-Sainte II	3		7'017.12
	20	Réseau OQE Frontière II	3		7'526.78
	22	Passage inférieur de la gare régionale de Gland	3		39'434.03
	23	Requalification RC1 Mies-Founex	3		87'612.48
	25	Parking Givrine, mise en place et passages sous-voie	4		10'387.12
	26	Extension du Musée du Léman	3		6'117.94
		Fonds de compensation			421.15
					164'477.55
2018	30	Dappes-Dôle investissements totaux	4		81'703.91
	31	Réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes	4		13'805.27
	34	CARRE Abattoir régional	3		13'652.69
	37	MD Rolle Perroy - Secteur 1 Rolle Quatre-Communes	4		2'441.94
		Fonds de compensation			144.63
					111'748.45
Total général					276'226.00

Plan de décaissement prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
2017		50%	23%	27%			100%
2018			80%	10%	10%		100%

Appel de fond théorique (selon données actualisées)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
2017		82'238.77	37'829.84	44'408.94	-		164'477.55
2018		-	89'398.76	11'174.84	11'174.84		111'748.45
	-	82'238.77	127'228.59	55'583.78	11'174.84	-	276'226.00

Dépenses thématiques

- 2. Question CG : Quelles sont les conséquences financières de ces décisions pour l'année 2018. Incidence des décisions prises au niveau intercommunal et leur impact en termes de charges qui se répartiront sur les années à venir en fonction de la réalisation des investissements eux-mêmes.**

Réponse du Syndic : Dès qu'un investissement est décidé au CI, la commune doit ensuite contribuer pour sa part jusqu'à l'achèvement du projet. Ce sont donc des charges qui devraient être provisionnées dans les comptes et libérées au moment de l'appel de fond. Cela ne semble pas être le cas. A noter que dans nos comptes figurent respectivement 170'381 CHF pour 2017 et 128'927 pour 2018, ceci sur la base, à l'époque, des renseignements provisoires fournis par RN. Les chiffres définitifs laissent apparaître des montants sensiblement différents et inférieurs soit CHF 164'477.55 pour 2017 et CHF 111'748.45 pour 2018. Un décompte définitif devrait nous parvenir prochainement. A noter encore que la charge comptabilisée ne correspond pas aux paiements effectués. En effet selon le plan de décaissement les montants sont à payer sur trois ans (ex : facture 2017, 50% en 2018 23% en 2019 et 27% en 2020). De ce fait nous n'avons rien payé en 2017 et CHF 82'238.77 en 2018 mais nous avons ouvert une provision au bilan pour factures à recevoir (CHF 9'259.60) dans lequel figure au 31.12.2018 CHF 211'136.30. Les conséquences financières (trésorerie) pour 2018 sont une charge de CHF 128'220 mais une sortie de fond effective de CHF 82'238.77.

- 3. Question CG : En 2018, la Municipalité a répondu à l'avant-projet de révision des Statuts du Conseil régional. Le rapport de gestion municipal ne donne pas d'informations à ce sujet.**

Réponse du Syndic : S'agissant de la consultation des communes au sujet de la révision des statuts de RN. Ce point ne figure pas dans le rapport de gestion municipal 2018, car encore en cours au 31.12.2018. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet récemment d'un communiqué de RN qui revient sur cette révision statutaire et proposera aux communes une reconduction du DISREN optionnel pour 5 ans !

Evaluation de l'organisation comptable communale pour la TVA (question complémentaire posée par la CG)

La CG constate qu'il y a trois numéros de comptes TVA dans l'exercice comptable de la Municipalité. La CG souhaite une optimisation des décomptes TVA pour les années à venir en lien avec les investissements. Les décomptes TVA feront l'objet d'une attention particulière de la CG en 2019.

Pour cette raison la CG émet le vœu nouveau qui demande à la Municipalité d'étudier la question et si applicable, d'optimiser cette gestion. Cette mesure devrait générer une économie potentielle.

Entretien avec Madame Alice Durnat-Levi, Municipale.

Suivi du vœu CG 2017 n°4. Analyse rétrospective des comptes de la fondation de la Fourmilière UAPE

Réponse de la Municipale : Le Conseil de fondation a décidé de ne pas poursuivre à titre privé l'ancien conseil pour le paiement indu des factures d'avocat par la fondation (environ CHF 40'000), car cela engendrerait une procédure longue et incertaine, potentiellement coûteuse, et surtout provoquerait un dégât d'image et une polémique indésirable dans un contexte de paix retrouvée. En ce qui concerne le coût de l'audit du Bureau Sopromex (environ CHF 70'000), le Conseil de fondation a pris acte que cette étude a été coûteuse mais néanmoins utile. En ce qui concerne le compte de réserve et les mouvements entre comptes, La Municipalité a décidé de ne pas poursuivre l'analyse par l'engagement d'un auditeur afin de déterminer l'origine de ce fond de réserve important (CHF 200'000).

Avis de la CG : Suite aux turbulences survenues à la Fondation de la Fourmilière UAPE, la CG recommande que l'article 41 du règlement de la Municipalité (extrait ci-dessous) soit scrupuleusement et strictement appliqué pour apporter une sécurité suffisante et durable. L'article stipule cette obligation de défense des intérêts de la Commune. Le Collège municipal doit rester informé par ses représentants sur le fonctionnement de la Fondation. Il délibère et entérine les consignes de vote.

Article 41 - Mandat

Les délégués représentent la Municipalité au sein d'instances délibérantes (Conseil intercommunal, Assemblées générales) ou de sociétés sans référence aux groupes politiques auxquels ils appartiennent. Ils sont le porte-parole de ses décisions. Ils doivent défendre les intérêts de la Commune de Prangins. Ils rapportent régulièrement à la Municipalité.

La Municipalité décide des consignes de vote et les communique à son représentant.

Répartition des élèves dans les Ecoles de Prangins et Nyon

La Municipale explique : Pour l'année scolaire 2018-2019, il y avait moins d'élèves pranginois et de ce fait il a fallu renoncer à une classe (ce qui a libéré une salle) d'où la nécessité d'en déplacer quelques-uns sur Nyon vu les ratios de nombre d'enseignants imposés. La moyenne est autour de 18 élèves par classes.

La CG relève que Nyon a beaucoup investi pour les écoles et que vu la situation économique actuelle tendue, la ville a tout intérêt à remplir ses classes, ce qui pourrait se faire au détriment des disponibilités sur Prangins. L'éclatement des Directions scolaires intercommunales a réduit encore l'autonomie de Prangins. La CG a demandé quel était le taux d'occupation des classes scolaires de Nyon et de Prangins.

La CG n'a reçu aucune information à ce sujet, ce qui renforce l'idée d'un manque d'équité. Sur ce constat, la CG émet le vœu de recevoir chaque année le taux d'occupation des classes à Nyon et à Prangins. Le taux d'occupation effectif des salles pour Prangins est d'environ 80 %.

La Municipale commente la remarque :

Nyon

Le chef de service des écoles à Nyon, a confirmé que les établissements de Nyon comportent également de nombreuses classes et salles vides. Il n'y a néanmoins pas de chiffres précis, mais comme à Prangins, l'idée était d'avoir une vision à long terme et donc de prévoir l'évolution démographique des 15 prochaines années.

Prangins

Combe 1 : 20 salles de classe dont 14 occupées, une salle informatique et 5 utilisées à l'heure actuelle respectivement comme salle de science, salle de musique, salle d'art visuel et 2 comme salles de classes d'appui.

Combe 2 : (bâtiment qui comporte la cantine scolaire). Il y a trois salles de classe dont 1 occupée par des étudiants, une autre est mise à disposition de clubs. La troisième est vide.

Morettes /école infantine : 6 salles de classe dont 5 occupées.

Logements subventionnés Coopérative des Plantaz

La Municipale informe : Le montant maximum inscrit dans le préavis est de CHF 35'000 par année. Le montant facturé deux années de suite est de CHF 31'896. Le responsable du dossier à la division du

logement du SCL a ajouté que le décompte final des coûts de rénovation n'est pas clôturé. En fonction du décompte final, il se pourrait qu'il y ait une variation modique à la hausse ou à la baisse rétroactive pour 2016 et 2017. Le montant de CHF 35'000 représente une réserve en cas de mauvaise surprise. Le fonds de régulation serait dans ce cas utilisé. Quoiqu'il arrive, il ne devrait pas avoir de changement sur les loyers des locataires. Le canton subventionne à hauteur de 10% et la commune de 10% également. Les logements de la Coopérative les Plantaz sont des LLM (logements à loyers modérés, et non pas subventionnés).

Outil informatique Comwave d'Infolog pour les activités au Contrôle des Habitants

La Municipale commente : Le CDH a fourni un rapport interne sur les avantages et les désavantages constatés sur le programme informatique.

Un grand nombre de tickets « helpdesk » ont été envoyés ainsi que des fréquents appels téléphoniques directement à Infolog pour des dysfonctionnements de l'appli. Au vu de ce nombre élevé de requêtes, des séances de travail ont été initiées avec le prestataire Infolog afin de réduire ces désagréments.

La CG relève le dysfonctionnement des appels téléphoniques répétés qui ne respectent pas la procédure en place, soit l'envoi de tickets électroniques au Helpdesk d'Infolog. L'audit effectué en 2018 révèle que l'outil Comwave est approprié. La conclusion formulée par les auditeurs dans leur rapport apporte un éclairage et des recommandations pour lesquels la CG demande une attention et une crédibilité toute particulière de la part de la Municipalité.

La Municipale ajoute : Il est important d'attendre l'analyse globale du rapport d'audit (Aud-IT Sàrl Genève), livré en 2019. Il s'agirait d'éviter de poser des conclusions hâtives sur un service, qui par ailleurs, a le mérite d'avoir attiré l'attention à bon escient et alerté sur des failles de fonctionnement, que le rapport du CDH relève en nombre.

Evolution du concept « politique de stationnement »

Explication de la Municipale : Le règlement intercommunal devait comporter un chapitre sur le stationnement et sur cette base la commune aurait avancé. Le service des communes et du logement a demandé (septembre 2018), de retirer ce chapitre du règlement intercommunal. Cela sera donc de compétence purement communale.

Ce point sera repris par la CG en 2019

Entretien avec Madame Dominique-Ella Christin, Municipale.

Plan de quartier "Entre 2 chemins"

La Municipale commente la question de la façon suivante : Le futur quartier de Prangins, situé le long de la route de l'Etraz permettra d'accueillir à terme un peu plus de 600 personnes. Ce plan de quartier mixte, avec habitations et emplois, est situé dans un site stratégique cantonal. Dans ce cas particulier, la commune en plus de son rôle d'Autorité, est également propriétaire d'une des parcelles concernées par ce futur développement (Carrosserie Lauber), aux côtés de Novartis et de Denogent. Les démarches entre propriétaires ont repris dans la deuxième partie de 2017. En 2018, avec l'arrivée de la nouvelle cheffe de service, les discussions ont été efficaces et ont permis d'intensifier les séances de travail. L'objectif est de pouvoir envoyer le projet pour examen préliminaire au Canton début 2019.

La CG restera attentive à l'évolution en 2019

Urbanisme, aménagement local régional RDU

En réponse à la question, la Municipale répond : En septembre 2018, la Municipalité a choisi de renoncer au concept RDU de développement de nouveaux quartiers sur les terres agricoles situées au nord de la route de l'Etraz et à la route de desserte qui était prévue pour desservir cette extension urbaine.

Les montants dépensés pour le projet RDU s'élevaient à 2.3 millions à la fin 2017.

Ils se partagent comme suit : CHF 295'000.- pour Prangins, CHF 315'000.- pour Eysins, CHF 420'000.- pour Nyon, CHF 90'000.- pour les autres communes concernées du SDAN, près de CHF 600'000.- par les autres communes du district au travers de Région de Nyon, CHF 700'000.- du Canton.

La convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet RDU 2013-2018 qui accompagnait le financement du poste de chargé de projet RDU pour cette même période, arrivait à terme en septembre 2018. Le financement du chargé de projet était donc valable jusqu'à l'automne 2018 au travers du préavis 72-15. Si l'ensemble des communes avait choisi de poursuivre le projet RDU, une nouvelle convention aurait dû être rédigée et un nouveau préavis pour le financement du chargé de projet aurait été présenté au CC.

La Municipalité a choisi un développement pour notre commune qui est en cohérence avec la vision de l'aménagement du territoire qui découle de la LAT.

La CG entend les explications de la Municipale mais elle est d'avis que cette décision de retrait qui porte sur un investissement d'étude de CHF 295'000 aurait dû être soumise devant le Conseil Communal via un préavis d'intention.

Décomptes finaux pour préavis 78/15 Cantine scolaire et 79/15 Ancienne administration

Le décompte final « architecte » a été établi et fourni par les architectes en décembre 2018. Il a été remis à la Cogest qui l'a vérifié et il correspond parfaitement aux chiffres présentés dans le rapport de gestion municipal.

Vidéosurveillance : Préavis 84/15 pour nouveau système de surveillance

Réponse de la Municipale : Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance, dont le but est d'éviter la perpétration d'infractions contre des personnes et des biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions est positif. En effet, dans les cas de vols, les auteurs ont pu être identifiés et dénoncés par le biais d'une plainte à la gendarmerie. Pour le cas de pollution, les frais occasionnés par ce sinistre ont pu être facturés aux personnes responsables et non à la Commune, conformément au principe pollueur-payeur. Il est également à relever qu'au vu du nombre d'incivilités plutôt faible par rapport à d'autres ports voisins, le système de vidéosurveillance apporte certainement un effet dissuasif. Par ailleurs, le visionnement en direct avec des images floutées sont très utiles au Garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers. Par rapport à l'ancien système de vidéosurveillance, la nouvelle installation apporte un gain de temps et d'efficacité pour la recherche lors d'événements. En effet, les anciennes caméras qui étaient mobiles ne couvraient pas en permanence l'entier du champ de vision, ce qui est le cas actuellement. Par ailleurs, des capteurs de mouvements dans les caméras permettent de cibler les périodes de lecture lors du passage de personnes. Cependant la qualité des images enregistrées n'a pas beaucoup changé.

La CG salue cette amélioration pour la surveillance du port. La remarque concernant la qualité des enregistrements préoccupe toutefois la CG. La technologie progresse vite mais le projet a tardé à se concrétiser. L'implantation des caméras va certainement se généraliser et il manque une architecture et une vision globale centralisée à long terme pour le territoire communal. La CG encourage la Municipalité à anticiper.

Entretien avec Monsieur Denys Chevalier Municipal

Application de la taxe pour containers lors de nouvelles constructions.

Réponse du Municipal : La Municipalité a décidé de suspendre l'encaissement, lors de délivrance d'un permis de construire, des frais liés à l'installation et à l'entretien des containers enterrés, à raison de CHF 500.- par logement ou habitation. Cette décision a été prise lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement en novembre 2013. Compte tenu de ce qui précède la Commune a décidé, de ne pas appliquer de mesures rétroactives sur ce qui a été encaissé à ce jour.

La CG prend acte de ce mode de gestion tout en déplorant les incohérences dans son application.

Suivi du vœu CG 2017 n°5 Travaux d'entretien des canalisations effectués en 2018

Le Municipal explique : Les travaux du TAC se sont basés sur le PGEE datant de 2005, plus précisément les inspections caméra datant de 2001 et 2002. Ces inspections « caméra » sont aujourd'hui obsolètes (fréquence de passage des caméras chaque 10 ans). Il y a donc lieu de prévoir un nouveau passage caméra sur l'ensemble du réseau communal soit env. 41 km (nettoyage, passage caméra et analyse des rapports, mise à jour du SIT) pour un montant estimé à CHF 350'000.-. Ces études permettront de définir les travaux à prévoir ultérieurement. Pour le contrôle du séparatif, il reste 380 bâtiments (villas, immeubles, bâtiments administratifs, etc.) à contrôler pour un montant estimé de CHF 520'000.

La CG rappelle que le préavis TAC de 2'213'000 CHF voté par le Conseil portait sur une durée de 12 ans. Le montant non dépensé de 868'894 CHF (soit solde de 39%) ne peut plus être engagé. Il doit impérativement faire l'objet d'un nouveau préavis reprenant toute la stratégie d'entretien. La CG a d'autre part reçu des informations détaillées du nouveau Technicien communal. Elle relève la grande compétence de ce nouveau collaborateur dans ce domaine et sa vision avertie pour le futur.

Suivi du vœu CG 2017 n°6 Travaux d'entretien des routes effectués en 2018

La CG constate que la Municipalité n'a pas suivi la recommandation n°6 en 2018 et 2017. La CG demandait un plan des interventions planifiées et réalisées pour faciliter son évaluation des travaux effectués. Elle rappelle une énième fois de plus cette attente.

Suivi du vœu CG 2017 n°7 Application du Règlement communal de l'utilisation sur domaine public

Le Municipal présente la situation pour 2018 : 10 fouilles (4x Swisscom – 1x SI Nyon et 5x privés) ont été réalisées dans le domaine public. Ces fouilles n'ont pas fait l'objet de facturation. Un montant de 750.- a été facturé pour les différentes fouilles réalisées dans la commune dans le cadre de la mise en œuvre de la fibre optique. Ces fouilles, conformément à l'usage, n'ont jamais fait l'objet de facturation.

La CG demande une application stricte de ce règlement municipal de 1989. En 2018, la Municipalité applique encore des pratiques d'arrangements non prévues dans le règlement "Tarif des anticipations sur le domaine public". Le non-respect de ce règlement n'est pas équitable pour les citoyens pranginois. Une révision urgente de ce règlement est nécessaire.

Point relevé par la CG lors du rapport de gestion 2017. « Entretien de l'éclairage public ».

La CG rappelle ci-dessous les engagements financiers pour ce type d'entretien (moyenne de 78'058 CHF sur 11 ans) :

- Cptes 2008 (entretien) 194'208 CHF
- Cptes 2009 (entretien) 55'483 CHF
- Cptes 2010 (entretien) 9383 CHF
- Cptes 2011 (entretien) 106'062 CHF
- Cptes 2012 (entretien) 48'155 CHF
- Cptes 2013 (entretien) 85'752 CHF
- Cptes 2014 (entretien) 24'878 CHF
- Cptes 2015 (entretien) 33'548 CHF
- Cptes 2016 (entretien) 163'965 CHF
- Cptes 2017 (entretien) 77'000 CHF (*budget :50'000 CHF*)
- Cptes 2018 (entretien) 60'214 CHF (*Budget :70'000 CHF*)

Le Municipal responsable répond ce qui suit : Un devis a été demandé en décembre 2018 auprès des SIG (Genève) pour analyser l'entier du réseau d'éclairage public actuel, soit un total de 681 points lumineux. Cette étude permettra de déterminer les besoins à mettre en place pour obtenir un éclairage efficient par des possibilités d'abaissement nocturnes et donc, des économies.

La CG déplore la lenteur récurrente de ce projet qui répondrait à une préoccupation digne d'une Cité de l'énergie.

Consultation de la Commission du CC pour la gestion des déchets.

Réponse du Municipal : Cette commission est justifiée. Toutefois, elle n'a pas été convoquée par le Municipal car jusqu'à ce jour il n'a pas trouvé de points intéressants à discuter avec la commission. Le Municipal ne voit pas pour le moment quelle amélioration la commission pourrait lui donner. Seul point à améliorer éventuellement : les plastiques durs. A ce sujet, une société basée à Grandson traite d'une manière spéciale ces déchets.

La CG rappelle qu'une Commission consultative permet de partager les avis des uns et des autres sur les améliorations à apporter. Sans consultation il n'est pas possible d'affirmer qu'il n'y a rien à améliorer !

Taxe annuelle forfaitaire par habitant (Comparaison entre 2017 et 2018 avec les chiffres annoncés).

Réponse du Municipal : Le compte 450.4342 Taxes annuelles forfaitaires habitants se monte à CHF 234'237 pour des recettes effectives en 2017. Le compte 450.4363 Ristourne Sadec/Tridel (sacs taxés) prévoit au budget 2018 une somme de CHF 170'000.

Dans le préavis 38/19, la CG ne trouve pas l'équivalence qui devrait être transparente entre les taxes prélevées et le coût réel de la gestion des déchets. Elle attend des explications claires dès l'année prochaine.

Entretien avec Monsieur Igor Diakoff Municipal.

Projet EMS 48-56 lits. Etat d'avancement du projet.

Le Municipal commente : En 2017, la Municipalité a préparé une requête au canton sous forme d'une fiche d'intention d'annonce de projet. Elle a écrit au SASH (Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement). Elle a commandé une étude complémentaire pour la parcelle 318 (parking provisoire des Morettes au Curson). Courant 2018, M. Igor Diakoff est entré au conseil de la Fondation du Midi, qui a été choisie par la Municipalité pour être le gestionnaire du futur EMS. Le 14 février 2018, la SASH a confirmé le projet. La prochaine étape est la rédaction d'un projet d'intention, avec le concours du Directeur de l'EMS du Midi.

La CG prend acte de l'avancement du projet.

Suivi vœu CG n°9 "Architecture et bâtiments" La CG souhaiterait une transparence instantanée de la Municipalité envers le CC sur les impondérables liés à l'entretien.

Le Municipal nous informe d'un courrier du prestataire de service chargé de l'entretien de la chaudière de la maison de commune : Vieille de 25 ans, la chaudière ne sera plus entretenue à défaut de pièces de rechange. Ce type de chaudière est disponible rapidement. Il est probable que cette chaudière sera prochainement en fin de vie. Une version alternative pour une pompe à chaleur est en cours d'étude par le STC.

La CG constate que le budget est tenu. Ce vœu aurait pu faire l'objet d'informations régulières et intéressantes au CC.

Suivi du vœu CG n°8 « Aide à la détermination de la valeur locative des biens communaux » (*Réflexion au sujet d'une augmentation progressive des loyers*)

La CG demande une analyse du bilan financier des gérance et des informations sur le degré potentiel de progression des loyers.

Le Municipal répond :

Immeuble Très-le-Châtel : l'analyse a déjà été demandée à la régie Burnier qui a répondu que la marge de manœuvre était étroite. Toutefois, les derniers courriers datent de 2016. Cette question sera reconduite.

Buvette des Abériaux : Le bail entre la Commune de Prangins et le Locataire date du 1er mars 2004 avec un renouvellement de cinq ans en cinq ans. Dans sa séance du 13 novembre 2017, la Municipalité a décidé de notifier au locataire une adaptation de son loyer. Cette adaptation, que la municipalité estimait équitable, a été décidée suite à l'obtention en mai 2017 de l'autorisation d'utiliser l'extension des terrasses. En juillet 2017, la licence d'exploiter a été étendue à 184 places en terrasse. En janvier 2018, le Locataire a refusé la demande d'augmentation décidé par la Municipalité en novembre 2017 et a engagé une procédure de baisse de loyer. Un certain nombre de rencontres et de discussions ont eu lieu en 2017 entre le Locataire et le Municipal responsable. La concertation a été finalement rejetée par le Collège municipal.

La CG prend acte de ce litige qui a généré des frais juridiques importants et finalement abouti à une baisse de loyer. Elle renouvelle son incitation à la Municipalité pour l'établissement de règles permettant de fixer des loyers cohérents.

Evolution informatique de gestion pour l'archivage électronique. Degré de satisfaction des divers utilisateurs, formation. Détermination de l'économie nette réalisée par la GED (gestion électronique des documents) Contrat Infolog. Compatibilité avec les besoins du Contrôle des habitants.

Le Municipal informe : La Municipalité a mandaté un audit du système d'information par la société Aud-It Sàrl Genève.

La CG a reçu le rapport du CDH et le rapport de l'audit et les a étudiés. (Voir son commentaire : sous réponse de la Municipale, Madame Alice Durnat à la question: «Outil informatique Comwave d'Infolog pour les activités au Contrôle des Habitants»).

Décomptes finaux pour préavis 38/13

Présentation du décompte final « architecte » du préavis 38/13 Demande d'un crédit de CHF 9'250'000 pour la réalisation d'une école et d'une UAPE aux Morettes.

Il est remis à la Cogest qui le vérifie sans remarques.

Location de salles et locaux à des tiers pour divers types de manifestations

La CG demande quel est le taux d'occupation par salles (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux Pressoir etc.) : Les locations couvrent-elles les frais d'entretien ?

Explication du Municipal : La location de salles et locaux à des tiers pour divers types de manifestations est proposée aux habitants en priorité. L'analyse pour répondre à la question de la CG est toujours en cours. La collaboratrice en charge d'y répondre a manqué de ressource et de temps.

La CG reprendra cette question en 2019. La CG fixe déjà cet objectif sous forme de vœu n° 4-2018

Commission culturelle du CC.

Question de la CG : La commission a-t-elle été consultée depuis sa nomination ? Si non est-elle justifiée ?

Le Municipal développe les points suivants en réponse : La commission, dans sa nouvelle composition, a établi une nouvelle stratégie. Trois axes ont été définis :

- 1) Sélection des événements
- 2) Événements clés en main
- 3) Enrichissement du patrimoine culturel (statues, tableaux, etc.)

La commission est active et a réalisé les actions suivantes : - Elaboration d'une stratégie cohérente. -

Concert du 8 décembre 2018 - Forum des sociétés locales - Contact pour l'agrandissement du patrimoine culturel de la commune

La CG relève qu'un EPT de 10% figure sur l'organigramme au 31.12.18 sans avoir été communiqué au CC.

La CG s'intéressera en 2019 à ce cahier des charges.

Observations de la CG sur le Rapport de gestion 2018 de la Municipalité

Au terme de son rapport sur la gestion 2018, la CG souhaite attirer l'attention et le soutien du CC sur ses attentes et actions exprimées sous forme de vœux. Elle résume dans un premier tableau les vœux exprimés pour l'exercice 2017 considérés par la CG (*Mis en place - En cours - Non traité*)

Vœux 2017	Libellé	Statut	Remarque
N°1-2017	Liste des effectifs communaux	Mis en place	A maintenir dans les prochains rapports
N° 2-2017	Vacations des Municipaux	En cours	Souhait de la CG pour obtenir de précisions (liens entre vacations et préavis ou affaires)
N° 3-2017	Concept Sécurité	Non-traité	Maintenu (considéré urgent)
N° 4-2017	Fourmière UAPE	Mis en place	Application stricte de l'article 41 du règlement municipal pour les années à venir
N° 5-2017	Entretien des canalisations	En cours	Présentation d'un nouveau préavis
N° 6-2017	Entretien des routes	Non-traité	Présentation d'un plan des interventions planifiées en 2019
N° 7-2017	Indemnité pour location domaine public	Non-traité	Application stricte et révision du règlement et
N° 8-2017	Locations et Baux Détermination valeur locative	Non-traité	La CG maintient son souhait pour l'établissement d'un outil facilitant la détermination
N° 9-2017	Architecture et Bâtiments	En cours	Poursuivre l'information régulière au CC
N° 10-2017	Maison Fischer	Non traité	La CG maintient son souhait pour une réflexion

Dans un second tableau les vœux nouveaux présentés en 2019 suite à l'examen de la gestion communale 2018

Vœux 2018	Libellé	Remarque	Remarque
N°1-2018	Variations des EPT	Nouveau	Souhait de la CG pour que les EPT supplémentaires non budgetés fassent l'objet d'un préavis
N°2-2018	Révision de la répartition de la TVA	Nouveau	Souhait de la CG que le mode actuel soit réétudié et optimisé si applicable
N°3-2018	Taux d'occupation des classes	Nouveau	Souhait de la CG pour obtenir dorénavant le taux d'occupation des classes à Nyon et Prangins
N°4-2018	Evaluation des taux d'occupations et de rentabilité des salles mises à disposition par la Commune	Nouveau	Souhait de la CG que l'évaluation soit conduite et que les tarifs soient revus

Conclusion

La CG vous remercie pour votre attention à son travail et vous soumet les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 38/19 concernant le rapport de gestion 2018,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 38/19 concernant le rapport de gestion 2018, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Pour la Commission de gestion :



Inma Girard



Claude Perret



Rémy Cochet



Dorothee Kaltenrieder



Blaise Cartier

Jean-Marc Bettems (Président)



Prangins, le 11 juin 2019